

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE**

-----  
**(Haute-Vienne)**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

L'an deux mil douze, le 12 avril à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 02 avril 2012

Présents : BALLOT M, BIRON J , BOUBY F, BUXERAUD H, CHADELAUD M, COUEGNAS A, CHABANAT C (représente DAUDE C), DOLLEY A, BESSE G (représente DUPONT M), FAYE J.P, GANE I, HANICOT J, HERBERT F, LACOUTURIERE B, LISSANDRE A, MENUCELLI T, MERLIAUD C, MOUTARDE N, PASQUET R, PERDUCAT D, PERIGAUD C, PONS G, ROYER Guy, SERRU D, SERRU MC, TESSIER MC, VIGNON F.

Absents excusés : ALCOLEA J, BATAILLE J.L, COLLY G, DAUDE C, DE LAUGAUSIE C, KOCIR C, MEUNIER J.P , PATINAUD M.

Suppléants non votants : CLUZEL M, MANOURY F, NICOLAS J.C.

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2012**

Monsieur le Président indique qu'il revient à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2012. Pour mémoire, le taux voté en 2011 était de 12,83 %.

Il est proposé au Conseil de maintenir ce taux pour l'année 2012. Le produit serait de 676 077€ (base prévisionnelle de 5 269 505 contre 5 143 418 en 2011)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'exercice 2012, à 12.83 %.**

Pour copie conforme  
Le 13 avril 2012

Le Président